

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 novembre 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Selon le journal « Le Monde », depuis quelques semaines, les rapports entre les corps de Police des deux pays se seraient légèrement rafraîchis, alors que policiers et gendarmes lorrains auraient pris l'habitude de faire le plein d'essence de leurs véhicules de service en territoire luxembourgeois, en « tenue complète », c'est-à-dire armés.

Ceci aurait e.a. mené à un dépôt de plainte de la part d'un automobiliste luxembourgeois après de vifs échanges avec des membre des forces de l'ordre français. Dans le même article, il est question d'accords bilatéraux franco-luxembourgeois en la matière.

- J'aimerais savoir de Monsieur le Ministre s'il a connaissance de ces frictions ?
- Existe-t-il un accord franco-luxembourgeois en la matière et quel en est le contenu ?
- Sinon, est-ce qu'un tel accord est en préparation ?
- En l'absence d'accord, quelle est l'attitude de Monsieur le Ministre respectivement de la Police Grand-Ducale face à cette pratique ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député